



## ***Compte rendu de mandat des représentants CGT Finances Publiques au CDAS du 7 mars 2024***

Représentants de l'Administration :  
Mme DESHAYES, Présidente  
M. JOUVE

Représentants des personnels :  
Mme. FRIAA, CGT Finances Publiques (titulaire)  
M. ANGLADE, Solidaires (titulaire)  
Mme LAROUSSINIE, Solidaires (titulaire)  
M. BASTIEN, FO (titulaire)  
M. DEJOU, FO (titulaire)

Délégation de l'Action Sociale :  
Mme BENOIT, déléguée départementale  
Mme BENOIT assure le secrétariat, et FO assure le secrétaire adjoint.

Sont présentent également :  
Mme MIALOU, correspondante sociale de la DDFIP  
Mme RAYMONT, Présidente de l'association des retraités.  
Mme BATIFOL, assistante de service social.  
Mme THOLLET, Responsable de la Structure Régionale d'appui(SRA-CHORUS)

Ouverture de la séance à 9h30 .

### **1/Approbation du règlement intérieur**

Par rapport au précédent règlement intérieur, certains articles ont été modifiés concernant le recrutement des délégués de délégation réalisé par le Secrétariat Général, des précisions sur les temps de préparation et de comptes rendus de séance et la participation au groupe de travail, modalités sur la présence des experts au CDAS...  
Sans observation le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

### **2-/Approbation du procès verbal de la réunion du 26 Septembre 2023**

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

### **3/Intervention de Mme THOLLET (SRA- CHORUS) en visio conférence**

Cette dernière présente aux membres du CDAS, les modalités de fonctionnement des marchés publics (seuil de déclenchement régional ...) lors de proposition de sorties avec prestation d'un autocariste, par les conseils départementaux d'action sociale dans l'utilisation du CAL. (Crédits d'action sociale)

Mme DESHAYES sollicite l'intervenante pour avoir à disposition la liste des marchés existants afin d'optimiser les potentialités d'utilisation des crédits locaux et de faire des propositions budgétairement envisageables.

### **4 / Actualité du Secrétariat Général**

-harmonisation tarifaire au 1er janvier fixée à 6 € pour la restauration collective en province( 5,89€ en 2023) ;

-la subvention interministérielle est fixée à 1,62 € au 01/03/2024 pour les indices <539. Interrogée sur l'éventuel départ de la société Groupama, la déléguée indique que le déménagement ne se fera pas avant juin 2025, et que les agents peuvent continuer à bénéficier du restaurant Groupama au moins pour l'année en cours.

– ouverture des inscriptions pour les colonies d'été proposées par EPAF (inscriptions jusqu'au 18 mars 2024).En raison des jeux olympiques et para olympiques de l'été 2024, un réajustement des départs en colonie est proposé avec une offre de séjours régionalisée , une prise en charge des colons dans les gares et les aéroports répartis sur tout le territoire et une augmentation temporaire de la prime forfaitaire de transport .

-aide à l'installation proposée dorénavant aux agents mutés ou déplacés suite à une restructuration de service sous réserve de disponibilités budgétaires ;

-dans le cadre de prestation d'accession à la propriété, les agents mutés ou déplacés suite à une restructuration de service bénéficient de montants revalorisés sous réserve de disponibilités budgétaires.

### **5/Présentation de la note d'orientation 2024**

Le montant des crédits dédiés à la politique ministérielle d'action sociale s'élève à 112,85 Millions d'euros.(maintien du seuil minimum du CAL de 18 000€ pour les petits départements comme le Cantal)

La déléguée présente aux membres du CDAS les nouvelles modalités :

L'année 2024 voit le déploiement des nouvelles aides à la parentalité :

- CESU ( Chèque Famille Finances) pour la garde d'enfant et le soutien scolaire élargi aux 6-14 ans ;
- Chèques sport Finances pour les adolescents (12-17 ans) ;
- dispositif spécifique de l'aide à la parentalité en Outre-Mer.
- adoption d'une nouvelle identité visuelle qui sera présentée à l'automne ;
- amélioration de la communication et création d'une fédération de gouvernance pour les opérateurs associatifs (EPAF,AGRAF et ALPAF)
- reconduction du Fonds d'innovation locale selon des critères définis ;
- **volonté que les actions proposées en local pour les actifs et les retraités soient en cohérence dans les démarches engagées dans le cadre de Bercy Vert .**

### **6-/Crédits d'Action Sociale 2024**

Les crédits d'actions locales attribués pour le département du Cantal au titre de l'année 2024

s'élèvent à 18 000 €.

Il est proposé de répartir ce budget en trois sous-groupes :

• **actions pour les retraités**

- **Journée en Dordogne** (jardins de Marqueyssac, Domme et Gabarre) d'un montant de 82 € par personne (une prise en charge du CDAS à hauteur de 32 €).

- **Journée au cabaret** en octobre 2024 qui sera proposée aux retraités en priorité mais aussi aux actifs .

- **Repas des Aînés** : en octobre pour le secteur de Saint-Flour, en novembre pour Aurillac et Mauriac.

• **actions pour les actifs :**

- **La Grange des Huskies** : 32 adultes et 13 enfants inscrits.

- **Bruit de K'sseroles** : comme en 2023, la même activité est proposée, et aux mêmes tarifs, (20 € de prise en charge par personne) pour des ateliers se déployant de 45 € à 60 €.

- **Salers Bike évasion** : forfait d'une demi-journée (4 heures) financé à hauteur de 20 € pour les enfants de moins d'1,5 mètre et de 25 € au-delà sur la base d'un tarif de 35 € et 50 €.

- **Batifol'ânes**: d'avril à septembre, pour un forfait de 25€ par âne et par 1/2 journée(14h30/17h30) avec une prise en charge CAL de 15 €.

Il s'agit d'une randonnée libre sur chemins balisés avec un départ de la ferme située sur la commune de Sansac de Marmiesse.

- **ULM Coltines** : de juin à octobre, une balade de 30 minutes en ULM sur une plage horaire (de 15h jusqu'au coucher du soleil). Il faut être âgé de plus de 10 ans, peser au maximum 100 Kg et mesurer pas plus de 1,95 m. Le montant est de 90 € (prise en charge CAL de 45 € par personne).

- **Canoé à Vieillevie** : (de fin avril à mi octobre). Tarifs : adultes 25 € (une prise en charge CAL de 13 €), enfants de 8 à 12ans 16 € (pour une prise en charge de 8€) € et enfants de 5 à 7 ans 12 € (pour une prise en charge de 7 €)

• **Arbre de Noël**

Il aura lieu le 11 décembre 2024 à la salle de la Vidalie à Arpajon sur Cère.

Le choix du spectacle n'est pas encore arrêté à ce jour. La déléguée est dans l'attente de propositions d'autres prestataires, en plus des 2 propositions présentées lors de cette séance.

**7/ Questions diverses**

Sans autre question diverse, la séance est levée à 12h30.

***La mandatée CGT Finances Publiques \_Sylvie Friaa***